



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230412-D2023_21_SI_OSD-AR

DECISION 2023 – 21

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Vu la compétence « Culture » de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, pour le développement des actions culturelles, le soutien aux associations locales qui œuvrent pour la création et la diffusion artistique et culturelle, pour l'accès à la Culture par le plus grand nombre et pour le rayonnement du territoire de Cattenom et Environs, dans la prise en compte de l'intérêt général.

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs

DECIDE

Article un :

Est acceptée la proposition de prestations artistiques de l'Association « Orchestre Symphonique Divertimento », pour assurer le concert « Titan » du dimanche 16 avril 2023 et pour un montant de 38 147,60 € répartis comme suit :

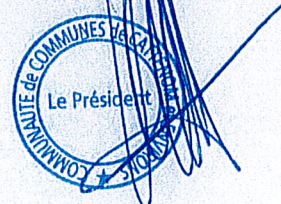
- Cachet artistique : 26 000,00 €
- Frais annexes (transport, hébergement, repas) : 12 147,60 €

Article deux :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Fait à Cattenom, le 12 avril 2023

Le Président,
Michel PAQUET



Décisions | Publication sur le site de la CCCE, le 24 SEP. 2024